

2024 - 10

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

**DÉPARTEMENT
HAUTE-SAÔNE**

**ARRONDISSEMENT
LURE**

**CANTON
HÉRICOURT-OUEST**

Date de la convocation :

19/03/2024

Date d'affichage :

15/04/2024

Nombre de conseillers : 14

En exercice : 14

Présents : 13

Exprimés : 13

Objet :

**Approbation des comptes de
gestion 2023
(commune, chaufferie, forêts,
eau/assainissement et
lotissement)**

**Vote à l'unanimité des
membres présents**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE CHAMPEY

Séance du 27 Mars 2024

L'an deux mil vingt quatre et le vingt sept mars à 18 H 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la mairie de la commune de Champey, sous la présidence de M. VALLEY Jean, Maire.

Présents : MM. VALLEY - DUVERNOY - PERRIN - LEBOURG - Mmes DAVID - DESGRANGES - GENTER - NINI - RAIBER - MM. HASENFRATZ - HENRY - PRADA PRADA - THIEBAUD.

Absents : VUILLEMOT Céline

Procurations : Aucune

Mme GENTER Colette a été nommée secrétaire.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le comptable public accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu les comptes administratifs 2023;

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2023, par le comptable public, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



2024 - 11RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEDÉPARTEMENT
HAUTE-SAÛNEARRONDISSEMENT
LURECANTON
HÉRICOURT-OUEST

Date de la convocation :

19/03/2024

Date d'affichage :

15/04/2024

Nombre de conseillers : 14
En exercice : 14
Présents : 13
Exprimés : 12

Objet :

**Compte administratif 2023
Budget commune**

Vote à l'unanimité

Le Maire ne prend pas part au vote

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DE LA COMMUNE DE CHAMPEY

Séance du 27 Mars 2024

L'an deux mil vingt quatre et le vingt sept mars à 18 H 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la mairie de la commune de Champey, sous la présidence de M. VALLEY Jean, Maire.

Présents : MM. VALLEY - DUVERNOY - PERRIN - LEBOURG - Mmes DAVID - DESGRANGES - GENTER - NINI - RAIBER - MM. HASENFRATZ - HENRY - PRADA PRADA - THIEBAUD.

Absents : VUILLEMOT Céline

Procurations : Aucune

Mme GENTER Colette a été nommée secrétaire.

Monsieur le maire est sorti de la salle durant le vote du compte administratif.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. DUVERNOY Pierre, délibérant sur le compte administratif commune de l'exercice 2023, dressé par M. VALLEY Jean, maire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le vote à l'unanimité.

Le compte administratif de la commune pour l'année 2023 s'établit comme suit :

Section fonctionnement :	Dépenses :	468 846,77 €
	Recettes :	528 414,43 €
	Report de 2022	+ 200 124,29 €
	Résultat :	259 691,85 €
Section d'investissement :	Dépenses :	82 435,56 €
	Recettes :	111 203,58 €
	Report de 2022	- 15 121,93 €
	Résultat :	13 646,09 €
Total général :	Dépenses :	566 404,26 €
	Recettes :	839 742,30 €
	Résultat:	273 338,04 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



2024 - 12RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEDÉPARTEMENT
HAUTE-SAÔNEARRONDISSEMENT
LURECANTON
HÉRICOURT-OUEST

Date de la convocation :

19/03/2024

Date d'affichage :

15/04/2024

Nombre de conseillers : 14
En exercice : 14
Présents : 13
Exprimés : 12

Objet :

Compte administratif 2023
Budget forêts

Vote à l'unanimité

Le Maire ne prend pas part au
vote**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DE LA COMMUNE DE CHAMPEY

Séance du 27 Mars 2024

L'an deux mil vingt quatre et le vingt sept mars à 18 H 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la mairie de la commune de Champey, sous la présidence de M. VALLEY Jean, Maire.

Présents : MM. VALLEY - DUVERNOY - PERRIN - LEBOURG - Mmes DAVID - DESGRANGES - GENTER - NINI - RAIBER - MM. HASENFRATZ - HENRY - PRADA PRADA - THIEBAUD.

Absents : VUILLEMOT Céline

Procurations : Aucune

Mme GENTER Colette a été nommée secrétaire.

Monsieur le maire est sorti de la salle durant le vote du compte administratif.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. DUVERNOY Pierre, délibérant sur le compte administratif forêts de l'exercice 2023, dressé par M. VALLEY Jean, maire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le vote à l'unanimité.

Le compte administratif, budget Forêts pour l'année 2023 s'établit comme suit :

Section fonctionnement :	Dépenses :	145 119,65 €
	Recettes :	92 086,52 €
	Report 2022	167 128,09 €
	Résultat :	114 094,96 €
Section d'investissement :	Dépenses :	6 136,77 €
	Recettes :	8 624,07 €
	Report 2022	- 8 624,07 €
	Résultat :	- 6 136,77 €
Total général :	Dépenses :	159 880,49 €
	Recettes :	267 838,68 €
	Résultat:	107 958,19 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme, Le Maire,



2024 – 13

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEDÉPARTEMENT
HAUTE-SAÔNEARRONDISSEMENT
LURECANTON
HÉRICOURT-OUEST

Date de la convocation :

19/03/2024

Date d'affichage :

15/04/2024

Nombre de conseillers : 14
En exercice : 14
Présents : 13
Exprimés : 12

Objet :

Compte administratif 2023
Budget eau/assainissement

Vote à l'unanimité

Le Maire ne prend pas part au
vote**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DE LA COMMUNE DE CHAMPEY

Séance du 27 Mars 2024

L'an deux mil vingt quatre et le vingt sept mars à 18 H 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la mairie de la commune de Champey, sous la présidence de M. VALLEY Jean, Maire.

Présents : MM. VALLEY - DUVERNOY - PERRIN - LEBOURG - Mmes DAVID - DESGRANGES - GENTER - NINI - RAIBER - MM. HASENFRATZ - HENRY - PRADA PRADA - THIEBAUD.**Absents :** VUILLEMOT Céline**Procurations :** Aucune

Mme GENTER Colette a été nommée secrétaire.

Monsieur le maire est sorti de la salle durant le vote du compte administratif.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. DUVERNOY Pierre, délibérant sur le compte administratif eau assainissement de l'exercice 2023, dressé par M. VALLEY Jean, maire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le vote à l'unanimité.

Le compte administratif Eau/Assainissement pour l'année 2023 s'établit comme suit :

Section fonctionnement :	Dépenses :	113 476,89 €
	Recettes :	110 798,58 €
	Report 2022	11 351,69 €
	Résultat :	8 673,38 €
Section d'investissement :	Dépenses :	98 895,39 €
	Recettes :	89 949,96 €
	Report 2022	126 521,23 €
	Résultat :	117 575,80 €
Total général :	Dépenses :	212 372,28 €
	Recettes :	338 621,46 €
	Résultat :	126 249,18 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE CHAMPEY

Séance du 27 Mars 2024

L'an deux mil vingt quatre et le vingt sept mars à 18 H 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la mairie de la commune de Champey, sous la présidence de M. VALLEY Jean, Maire.

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
HAUTE-SAÔNE

ARRONDISSEMENT
LURE

CANTON
HÉRICOURT-OUEST

Présents : MM. VALLEY - DUVERNOY - PERRIN - LEBOURG - Mmes DAVID - DESGRANGES - GENTER - NINI - RAIBER - MM. HASENFRATZ - HENRY - PRADA PRADA - THIEBAUD.

Absents : VUILLEMOT Céline

Procurations : Aucune

Mme GENTER Colette a été nommée secrétaire de la séance.

Monsieur le maire est sorti de la salle durant le vote du compte administratif.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. DUVERNOY Pierre, délibérant sur le compte administratif chaufferie de l'exercice 2023, dressé par M. VALLEY Jean, maire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le vote à l'unanimité.

Date de la convocation :

19/03/2024

Date d'affichage :

15/04/2024

Nombre de conseillers : 14
En exercice : 14
Présents : 13
Exprimés : 12

Objet :

**Compte administratif 2023
Budget chaufferie**

Vote à l'unanimité

Le Maire ne prend pas part au
vote

Le compte administratif Chaufferie pour l'année 2023 s'établit comme suit :

Section fonctionnement :	Dépenses :	60 080,11 €
	Recettes :	64 356,08 €
	Report 2022	9 965,76 €
	Résultat :	14 241,73 €

Section d'investissement :	Dépenses :	378 088,42 €
	Recettes :	130 438,24 €
	Report 2022	- 15 600,44 €
	Résultat :	- 263 250,62 €

Total général :	Dépenses :	453 768,97 €
	Recettes :	204 760,08 €
	Résultat:	- 249 008,89 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



2024 - 15

RÉPUBLIQUE
 FRANÇAISE
 DÉPARTEMENT
 HAUTE-SAÔNE
 ARRONDISSEMENT
 LURE
 CANTON
 HÉRICOURT-OUEST

Date de la convocation :
 19/03/2024

Date d'affichage :
 15/04/2024

Nombre de conseillers : 14
 En exercice : 14
 Présents : 13
 Exprimés : 13

Objet :

Affectation des résultats
 budget communal

Vote à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 DE LA COMMUNE DE CHAMPEY

Séance du 27 Mars 2024

L'an deux mil vingt quatre et le vingt sept mars à 18 H 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la mairie de la commune de Champey, sous la présidence de M. VALLEY Jean, Maire.

Présents : MM. VALLEY - DUVERNOY - PERRIN - LEBOURG - Mmes DAVID - DESGRANGES - GENTER - NINI - RAIBER - MM. HASENFRATZ - HENRY - PRADA PRADA - THIEBAUD.

Absents : VUILLEMOT Céline

Procurations : Aucune

Mme GENTER Colette a été nommée secrétaire.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur VALLEY Jean après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RÉSULTAT CA 2023	VIREMENT A LA SI	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESTES A RÉALISER 2023	SOLDE DES RESTES A RÉALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RÉSULTAT
INVEST	-15 121,93 €		28 768,02 €	- € D - € R	- €	13 646,09 €
FONCT	215 246,22 €	15 121,93 €	59 567,56 €			259 691,85 €

Le résultat d'investissement cumulé est de : 13 646,09 € (001 RI)

Le résultat de fonctionnement cumulé est de : 259 691,85 € (001 RF)

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement).

Décide d'affecter les résultats comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2023	259 691,85 €
Affectation obligatoire : à la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	259 691,85 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	
Total affecté au c/1068 :	- €
Déficit global cumulé au 31/12/2022	- €
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
 Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme, Le Maire



2024 – 16RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEDÉPARTEMENT
HAUTE-SAÔNEARRONDISSEMENT
LURECANTON
HÉRICOURT-OUEST

Date de la convocation :

19/03/2024

Date d'affichage :

15/04/2024

Nombre de conseillers : 14

En exercice : 14

Présents : 13

Exprimés : 13

Objet :**Affectation des résultats
budget Forêts****Vote à l'unanimité****EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****DE LA COMMUNE DE CHAMPEY****Séance du 27 Mars 2024**

L'an deux mil vingt quatre et le vingt sept mars à 18 H 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la mairie de la commune de Champey, sous la présidence de M. VALLEY Jean, Maire.

Présents : MM. VALLEY - DUVERNOY - PERRIN - LEBOURG - Mmes DAVID - DESGRANGES - GENTER - NINI - RAIBER - MM. HASENFRATZ - HENRY - PRADA PRADA - THIEBAUD.

Absents : VUILLEMOT Céline

Procurations : Aucune

Mme GENTER Colette a été nommée secrétaire.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur VALLEY Jean après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RÉSULTAT CA 2023	VIREMENT A LA SI	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESTES A RÉALISER 2023	SOLDE DES RESTES A RÉALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RÉSULTAT
INVEST	-8 624,07 €		2 487,30 €	- € D - € R	- € -	6 136,77 €
FONCT	175 752,16 €	8 624,07 €	-53 033,13 €			114 094,96 €

Le résultat d'investissement cumulé est de -6 136,77 €

Le résultat de fonctionnement cumulé est de 114 094,96 €

001 D1

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement, Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	114 094,96 €
Affectation obligatoire :	6 136,77 €
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	107 958,19 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	
Total affecté au c/ 1068 :	6 136,77 €
DÉFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme, Le Maire



Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le

ID : 070-217001213-20240327-2024_13_CAEAUAS-BF

2024 - 17

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
HAUTE-SAÔNE

ARRONDISSEMENT
LURE

CANTON
HÉRICOURT-OUEST

Date de la convocation :

19/03/2024

Date d'affichage :

15/04/2024

Nombre de conseillers : 14

En exercice : 14

Présents : 13

Exprimés : 13

Objet :

Affectation des résultats
budget Eau / Assainissement

Vote à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHAMPEY

Séance du 27 Mars 2024

L'an deux mil vingt quatre et le vingt sept mars à 18 H 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la mairie de la commune de Champey, sous la présidence de M. VALLEY Jean, Maire.

Présents : MM. VALLEY - DUVERNOY - PERRIN - LEBOURG - Mmes DAVID - DESGRANGES - GENTER - NINI - RAIBER - MM. HASENFRATZ - HENRY - PRADA PRADA - THIEBAUD.

Absents : VUILLEMOT Céline

Procurations : Aucune

Mme GENTER Colette a été nommée secrétaire.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur VALLEY Jean après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultats CA 2023	Part affecté à l'investissement	Résultats exercice 2023	Restes à réaliser (RAR)	Solde des RAR	Affectation de résultat
INV	126 521,23 €		- 8 945,43 €	-€ D -€ R	-€	117 575,80 €
FONC	11 351,69 €		- 2 678,31 €			8 673,38 €

Le résultat d'investissement cumulé est de : 117 575,80 € (001 RI)

Le résultat de fonctionnement cumulé est de : 8 673,38 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement).

Décide d'affecter les résultats comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2023	11 351,69 €
Affectation obligatoire : à la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	8 673,38 €
Total affecté au c/1068 :	- €
Déficit global cumulé au 31/12/2023	- €
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	- €

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme, Le Maire



2024 - 18

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
HAUTE-SAÔNE

ARRONDISSEMENT
LURE

CANTON
HÉRICOURT-OUEST

Date de la convocation :

19/03/2024

Date d'affichage :

15/04/2024

Nombre de conseillers : 14

En exercice : 14

Présents : 13

Exprimés : 13

Objet :

**Affectation des résultats
budget Chaufferie**

Vote à l'unanimité

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
LA COMMUNE DE CHAMPEY**

Séance du 27 Mars 2024

L'an deux mil vingt quatre et le vingt sept mars à 18 H 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la mairie de la commune de Champey, sous la présidence de M. VALLEY Jean, Maire.

Présents : MM. VALLEY - DUVERNOY - PERRIN - LEBOURG - Mmes DAVID - DESGRANGES - GENTER - NINI - RAIBER - MM. HASENFRATZ - HENRY - PRADA PRADA - THIEBAUD.

Absents : VUILLEMOT Céline

Procurations : Aucune

Mme GENTER Colette a été nommée secrétaire.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur VALLEY Jean après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RÉSULTAT CA 2023	VIREMENT À LA SI	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESTES À RÉALISER 2023	SOLDE DES RESTES A RÉALISER	CHIFFRES À PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RÉSULTAT
INVES	- 15 600,44 €		-247 650,18 €	- € D - € R	- €	- 263 250,62 €
FONCT	9 965,76 €		4 275,97 €			14 241,73 €

Le résultat d'investissement cumulé est de : **-263 250,62 € 001 D1**

Le résultat de fonctionnement cumulé est de : **14 241,73 €**

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement).

Décide d'affecter les résultats comme suit :

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	14 241,73 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	14 241,73 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	- €
Total affecté au c/ 1068 :	14 241,73 €
DÉFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
 Ont signé au registre tous les membres présents.
 Pour extrait certifié conforme, Le Maire



2024 - 19

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

**DÉPARTEMENT
HAUTE-SAÔNE**

**ARRONDISSEMENT
LURE**

**CANTON
HÉRICOURT-OUEST**

Date de la convocation :

19/03/2024

Date d'affichage :

15/04/2024

Nombre de conseillers : 14

En exercice : 14

Présents : 13

Exprimés : 13

Objet :

Vote des taxes locales 2024

**Vote à l'unanimité des
membres présents**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE CHAMPEY

Séance du 27 Mars 2024

L'an deux mil vingt quatre et le vingt sept mars à 18 H 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la mairie de la commune de Champey, sous la présidence de M. VALLEY Jean, Maire.

Présents : MM. VALLEY - DUVERNOY - PERRIN - LEBOURG - Mmes DAVID - DESGRANGES - GENTER - NINI - RAIBER - MM. HASENFRATZ - HENRY - PRADA PRADA - THIEBAUD.

Absents : VUILLEMOT Céline

Procurations : Aucune

Mme GENTER Colette a été nommée secrétaire.

Le conseil municipal, statuant sur les taux à fixer pour 2024, concernant les trois taxes directes locales relevant de sa compétence, vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 du Code Général des Impôts et après en avoir délibéré, et afin d'établir le budget primitif 2024, décide à l'unanimité, de fixer ces taux, à savoir :

Taxe foncier bâti : 32,11 %

Taxe foncier non bâti : 33,10 %

Taxe d'habitation résidence secondaire : 5,95 %

Ce qui donne le produit communal attendu de : 193 441 €

dont :

➤ 32 965 € de FNGIR

➤ 2 011 € d'allocations compensatrices

➤ 1 442 € de taxe d'habitation résidences secondaires

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



2024 - 20**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE****DÉPARTEMENT
HAUTE-SAÔNE****ARRONDISSEMENT
LURE****CANTON
HÉRICOURT-OUEST**

Date de la convocation :

19/03/2024

Date d'affichage :

15/04/2024

Nombre de conseillers : 14

En exercice : 14

Présents : 13

Exprimés : 13

Objet :**Vote d'une subvention
exceptionnelle à la Prévention
Routière en 2024****Vote à l'unanimité des
membres présents****EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****DE LA COMMUNE DE CHAMPEY****Séance du 27 Mars 2024**

L'an deux mil vingt quatre et le vingt sept mars à 18 H 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la mairie de la commune de Champey, sous la présidence de M. VALLEY Jean, Maire.

Présents : MM. VALLEY - DUVERNOY - PERRIN - LEBOURG - Mmes DAVID - DESGRANGES - GENTER - NINI - RAIBER - MM. HASENFRATZ - HENRY - PRADA PRADA - THIEBAUD.

Absents : VUILLEMOT Céline

Procurations : Aucune

Mme GENTER Colette a été nommée secrétaire.

Le Maire présente au Conseil Municipal le courrier de l'Association « Prévention Routière », qui dans le cadre de ces actions de sensibilisation auprès de tous publics et plus particulièrement au niveau du « Savoir Rouler À Vélo » (SRAV), avait proposé le passage de la piste d'éducation routière dans les écoles afin de permettre aux enfants de valider les blocs 1 et 2 du programme. Le conseil municipal avait attribué une subvention de 150 € (délibération (N°2023-84) du 12 décembre 2023) sachant que l'achat et l'entretien du matériel ainsi que les frais de déplacement sont totalement à la charge de l'Association et que pour maintenir la pérennité du dispositif, l'association de la Prévention Routière avait demandé le versement d'une subvention de 150 € par classe formée.

Or l'année 2024 est marquée par l'organisation des jeux olympiques et monopolise un grand nombre de force de l'ordre. La Gendarmerie Nationale sera particulièrement mise à contribution et ne pourra pas honorer leur passage qui est reporté en 2025. La subvention de 150 € peut être reportée sur 2025 et une subvention exceptionnelle est demandée pour maintenir les actions de sensibilisation.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de demander le report de la subvention de 150 € sur l'année 2025,
- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 30 € pour maintenir les actions de sensibilisation.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,





2024 - 21

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
HAUTE-SAÔNE

ARRONDISSEMENT
LURE

CANTON
HÉRICOURT-OUEST

Date de la convocation :

19/03/2024

Date d'affichage :

15/04/2024

Nombre de conseillers : 14
En exercice : 14
Présents : 13
Exprimés : 13

Objet :

**Programme forestier 2024
Travaux sylvicoles**

**Vote à l'unanimité des
membres présents**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE CHAMPEY

Séance du 27 Mars 2024

L'an deux mil vingt quatre et le vingt sept mars à 18 H 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la mairie de la commune de Champey, sous la présidence de M. VALLEY Jean, Maire.

Présents : MM. VALLEY - DUVERNOY - PERRIN - LEBOURG - Mmes DAVID - DESGRANGES - GENTER - NINI - RAIBER - MM. HASENFRATZ - HENRY - PRADA PRADA - THIEBAUD.

Absents : VUILLEMOT Céline

Procurations : Aucune

Mme GENTER Colette a été nommée secrétaire.

Le Maire présente au Conseil Municipal le programme de travaux sylvicoles en forêt proposé par l'ONF pour l'année 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient pour 2024 les travaux sylvicoles suivants :

***Nettoiemment de régénération avec maintenance des cloisonnement**

- Cloisonnement Sylvicole : maintenance mécanisée

Parcelle 11.r : sur 4,55 ha

- Nettoiemment de jeune peuplement

Parcelle 11.r : sur 4,55 ha

***-Nettoiemment de jeune peuplement**

- Parcelles 34.r et 40.r sur 3,68 ha

*** Cloisonnement sylvicole :ouverture mécanisée**

- Parcelle 39.j sur 2 ha

***-Nettoiemment de jeune peuplement**

- Parcelle 39.j sur 1,5 ha

Soit un total de **18 260,00 € H.T**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE CHAMPEY

Séance du 27 Mars 2024

L'an deux mil vingt quatre et le vingt sept mars à 18 H 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la mairie de la commune de Champey, sous la présidence de M. VALLEY Jean, Maire.

Présents : MM. VALLEY - DUVERNOY - PERRIN - LEBOURG - Mmes DAVID - DESGRANGES - GENTER - NINI - RAIBER - MM. HASENFRATZ - HENRY - PRADA PRADA - THIEBAUD.

Absents : VUILLEMOT Céline

Procurations : Aucune

Mme GENTER Colette a été nommée secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans la délibération N°2023-73 du 12 décembre 2023, le conseil municipal avait décidé de verser une subvention de 590 € aux propriétaires des 3 lots commercialisés hors lotissement du lotissement « Sous l'Étang » situé « Rue de la Vie des Ouches » et rue des Vergers parce qu'il n'ont pas été compris dans les travaux de fibrage du village par Haute-Saône Numérique, ceux-ci ne prenant en compte que les constructions existantes.

Il en résulte que les propriétaires de ces 3 lots sont obligés de faire une demande individuelle pour obtenir leur raccordement à la fibre pour un montant de 650 € chacun alors que le prix d'acquisition du m² loti est identique au prix du m² loti dans le lotissement.

Cette délibération a été refusée par la trésorerie lors du versement de la subvention car elle devait être nominative.

Monsieur le Maire propose de prendre une nouvelle délibération en indiquant les noms et prénoms des personnes devant recevoir la subvention de 590 € (prix de la société Orange demandé pour le fibrage des lots du lotissement).

Après avoir entendu et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de verser à Mr Martinez et Mme Courageux, propriétaires du lot vendu hors lotissement du lotissement « Sous l'étang » la somme de 590 € en compensation du non fibrage de leurs lots.
- Autorise le Maire à signer tout objet en rapport.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



N° 2024 - 22

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
HAUTE-SAÔNE

ARRONDISSEMENT
LURE

CANTON
HÉRICOURT-OUEST

Date de la convocation :

19/03/2024

Date d'affichage :

15/04/2024

Nombre de conseillers : 14

En exercice : 14

Présents : 13

Exprimés : 13

Objet :

**Remboursement de la pose de
la fibre pour le lot construit
Par Mr Martinez et Mme
Courageux dans la rue de la
Vies des Ouches**

VOTE :

à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE CHAMPEY

Séance du 27 Mars 2024

L'an deux mil vingt quatre et le vingt sept mars à 18 H 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la mairie de la commune de Champey, sous la présidence de M. VALLEY Jean, Maire.

Présents : MM. VALLEY - DUVERNOY - PERRIN - LEBOURG - Mmes DAVID - DESGRANGES - GENTER - NINI - RAIBER - MM. HASENFRATZ - HENRY - PRADA PRADA - THIEBAUD.

Absents : VUILLEMOT Céline

Procurations : Aucune

Mme GENTER Colette a été nommée secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans la délibération N°2023-73 du 12 décembre 2023, le conseil municipal avait décidé de verser une subvention de 590 € aux propriétaires des 3 lots commercialisés hors lotissement du lotissement « Sous l'Étang » situé « Rue de la Vie des Ouches » et rue des Vergers parce qu'il n'ont pas été compris dans les travaux de fibrage du village par Haute-Saône Numérique, ceux-ci ne prenant en compte que les constructions existantes.

Il en résulte que les propriétaires de ces 3 lots sont obligés de faire une demande individuelle pour obtenir leur raccordement à la fibre pour un montant de 650 € chacun alors que le prix d'acquisition du m² loti est identique au prix du m² loti dans le lotissement.

Cette délibération a été refusée par la trésorerie lors du versement de la subvention car elle devait être nominative.

Monsieur le Maire propose de prendre une nouvelle délibération en indiquant les noms et prénoms des personnes devant recevoir la subvention de 590 € (prix de la société Orange demandé pour le fibrage des lots du lotissement).

Après avoir entendu et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de verser à Mr Lutolli et Mme Santosillo, propriétaires du lot vendu hors lotissement du lotissement « Sous l'étang » la somme de 590 € en compensation du non fibrage de leurs lots.
- Autorise le Maire à signer tout objet en rapport.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



N° 2024 - 23

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
HAUTE-SAÔNE

ARRONDISSEMENT
LURE

CANTON
HÉRICOURT-OUEST

Date de la convocation :

19/03/2024

Date d'affichage :

15/04/2024

Nombre de conseillers : 14

En exercice : 14

Présents : 13

Exprimés : 13

Objet :

**Remboursement de la pose de
la fibre pour le lot construit
Par Mr Lutolli et Mme
Santosillo dans la rue de la
Vies des Ouches**

VOTE :

à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE CHAMPEY

Séance du 27 Mars 2024

L'an deux mil vingt quatre et le vingt sept mars à 18 H 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la mairie de la commune de Champey, sous la présidence de M. VALLEY Jean, Maire.

Présents : MM. VALLEY - DUVERNOY - PERRIN - LEBOURG - Mmes DAVID - DESGRANGES - GENTER - NINI - RAIBER - MM. HASENFRATZ - HENRY - PRADA PRADA - THIEBAUD.

Absents : VUILLEMOT Céline

Procurations : Aucune

Mme GENTER Colette a été nommée secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans la délibération N°2023-73 du 12 décembre 2023, le conseil municipal avait décidé de verser une subvention de 590 € aux propriétaires des 3 lots commercialisés hors lotissement du lotissement « Sous l'Étang » situé « Rue de la Vie des Ouches » et rue des Vergers parce qu'il n'ont pas été compris dans les travaux de fibrage du village par Haute-Saône Numérique, ceux-ci ne prenant en compte que les constructions existantes.

Il en résulte que les propriétaires de ces 3 lots sont obligés de faire une demande individuelle pour obtenir leur raccordement à la fibre pour un montant de 650 € chacun alors que le prix d'acquisition du m² loti est identique au prix du m² loti dans le lotissement.

Cette délibération a été refusée par la trésorerie lors du versement de la subvention car elle devait être nominative.

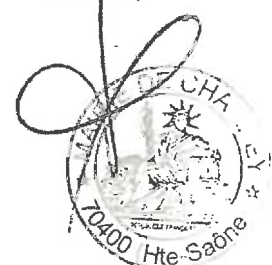
Monsieur le Maire propose de prendre une nouvelle délibération en indiquant les noms et prénoms des personnes devant recevoir la subvention de 590 € (prix de la société Orange demandé pour le fibrage des lots du lotissement).

Après avoir entendu et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de verser à Mr Ben Gaddour et Mme Corrotte, propriétaires du lot vendu hors lotissement du lotissement « Sous l'étang » la somme de 590 € en compensation du non fibrage de leurs lots.
- Autorise le Maire à signer tout objet en rapport.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



N° 2024 - 24

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
HAUTE-SAÔNE

ARRONDISSEMENT
LURE

CANTON
HÉRICOURT-OUEST

Date de la convocation :

19/03/2024

Date d'affichage :

15/04/2024

Nombre de conseillers : 14

En exercice : 14

Présents : 13

Exprimés : 13

Objet :

**Remboursement de la pose de
la fibre pour le lot construit
Par Mr Ben Gaddour et Mme
Corrotte dans la rue de la Vie
des Ouches**

VOTE :

à l'unanimité